



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2016**

Présents : Alexandra ARDIET, Alain CUENOT (à partir du point 2), Christophe DEMESMAY, Edouard EUVRARD, François GUILLAUME, Thierry MOREL, Eliane POULNOT, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT, Didier SALINS, Sandrine SIGONNEY, Gérard THOMAS

Excusés : Alain CUENOT (pour le point 1), Isabelle REBILLOT

Absent : Cédric CHAROLLE

Procuration : d'Isabelle REBILLOT à Thérèse ROBERT

Secrétaire de séance : François GUILLAUME

Le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du départ de la Commune de Montfaucon du Syndicat Intercommunal des Alaines

Par délibération du 10 mai 2016, la Commune de Montfaucon a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal des Alaines et son rattachement au Sytteau. Afin d'être validée, cette demande doit être approuvée par une délibération du Conseil syndical (prise le 24 mai 2016), ainsi que par une délibération des autres Communes membres (Saône et Gennes). Afin de donner une suite favorable à la demande de Montfaucon, le Conseil municipal approuve le départ de cette Commune du Syndicat des Alaines.

2- Renouvellement d'un contrat de travail

Le contrat de travail de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.), qui s'achève le 31 août 2016, est renouvelé pour une durée d'un an (décision unanime des membres du Conseil).

3- Création d'une chaufferie bois et isolation thermique de la salle polyvalente : demande d'aide parlementaire

Ayant l'opportunité de bénéficier d'une aide financière d'un montant de 12 000 € de la part de Monsieur le Sénateur Jacques Groperrin pour les travaux de réhabilitation thermique de la salle polyvalente (isolation et création d'une chaufferie bois), le Conseil municipal délibère, par 12 voix pour et 1 abstention, en faveur de cette demande d'aide.

4- Tarif des ateliers périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2016

Le montant trimestriel de la redevance parentale pour les ateliers périscolaires, passera, à compter de la rentrée de septembre 2016, à 26 € pour un enfant et à 20 € à partir du deuxième enfant d'une même famille (y compris la sieste surveillée du début d'après-midi). Cette décision est approuvée par 12 voix

et 1 abstention.

Eu égard au climat financier actuel subi par les communes (baisse des dotations et augmentation des dépenses liée à des transferts de charges), cette mesure s'avère malheureusement indispensable pour garantir la qualité du service actuellement dispensé dans notre village.

5- Centre de loisirs d'été

La Commune organise un Centre de loisirs d'été qui se tiendra du 11 au 22 juillet à la salle polyvalente (thème de l'eau la première semaine et des jeux en folie la deuxième).

L'accueil échelonné aura lieu, le matin, de 8h30 à 9h00 et le midi, de 13h40 à 14h00. La sortie (échelonnée également), se fera entre 17h00 et 17h30 (sauf le vendredi où la sortie aura lieu à 17h00).

Les inscriptions pourront se faire à la journée, avec ou sans repas ou à la demi-journée, selon la grille tarifaire détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tarif à la semaine			
	Journée complète avec repas	Journée complète sans repas	Demi-journée
Quotient familial supérieur à 900	75 €	55 €	40 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	71 €	52 €	38 €
Tarif pour deux semaines			
	Journée complète avec repas	Journée complète sans repas	Demi-journée
Quotient familial supérieur à 900	140 €	100 €	75 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	132 €	94 €	71 €

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille et les Bons Vacances émis par la Caisse d'Allocations Familiales seront acceptés.

L'Assemblée donne unanimement son accord sur l'ensemble des éléments précités.

Les inscriptions se feront auprès de Madame Chloé Vienny (06 84 84 11 34).

6- Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Doubs

Le Conseil municipal approuve unanimement les conditions de la convention de service à passer avec la C.A.F. du Doubs pour que, dans le cadre de la facturation, les agents chargés de l'animation et de la comptabilité puissent accéder, via un portail informatique, aux données allocataires des parents dont les enfants fréquentent les services périscolaires et le centre aéré de la Commune.

7- Changement du Référent Sécurité Routière de la Commune

En raison du manque de disponibilités dont dispose l'actuelle Référente Sécurité Routière de la Commune (Madame Paulina Requena) pour mener à bien les missions qui lui sont confiées dans ce domaine, et de l'accord donné par Madame Alexandra Ardiét pour reprendre cette fonction, le Conseil accepte unanimement ce changement.

8- Remboursement d'assurance

La société d'assurance qui couvre les risques statutaires de la Commune (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – S.M.A.C.L.) rembourse 851.12 € à notre collectivité (montant correspondant aux frais salariaux d'un agent qui a subi un arrêt de travail).

9- Motion contre la hausse de la taxe locale des cartes grises

Le Conseil municipal prend une motion contre la hausse de la taxe locale sur les cartes grises de 41.66 % qui a été votée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et qui impactera directement le pouvoir d'achat des ménages, ainsi que l'industrie automobile du Pays de Montbéliard et de Vesoul.

QUESTIONS DIVERSES

1- Rattachement de la partie Ouest de la rue de la Valière au Chemin des Vernottes

Afin de permettre une numérotation de rue cohérente des nouvelles maisons en cours de construction vers le cimetière, sans avoir à changer les adresses des ménages déjà domiciliés rue de la Valière, le Conseil municipal décide unanimement de rattacher la partie basse de l'actuelle rue de la Valière au chemin des Vernottes. Les nouvelles maisons seront ainsi numérotées, chemin des Vernottes : 2 et 2 bis pour la maison jumelée du début de la rue, 4 pour le terrain non encore construit et 6 pour la maison située le plus à l'Est.

2- Contrat de fourniture de repas avec la Cuisine Estradia pour la deuxième semaine du Centre aéré d'été

Dans la perspective éventuelle de changer de fournisseur de repas pour la cantine périscolaire, l'Assemblée communale décide de tester la prestation fournie par la Cuisine Estradia (Saint Rémy – Haute-Saône) durant la deuxième semaine du Centre aéré d'été.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Urbanisme : dossiers acceptés

Le 27 mai : Permis de construire numéro 025.267.16.C0003 (maison d'habitation rue de la Maltière – parcelles cadastrées section AA numéros 84 et 85)

Le 31 mai : Déclaration préalable numéro 025.267.16.C0008 (réfection de toiture rue du Lavoir – parcelle cadastrée section AA numéro 229)

Le 31 mai : Permis de construire modificatif numéro 025.267.15.C0006.M2 (ouverture d'une fenêtre supplémentaire par rapport au permis initial – rue des Vignes – parcelle cadastrée section AA numéro 62)

Le 31 mai : Permis de construire numéro 025.267.16.C0004 (abri de jardin rue du Chanois – parcelle cadastrée section AB numéro 157)

2- Urbanisme : droit de préemption

La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison située au 4 rue du Lavoir (parcelles cadastrées section AB numéros 16 et 18).

3- Vitesse excessive

La rue de la Côte de Joux se montre accidentogène aux heures d'entrée et de sortie de l'école en raison de véhicules qui circulent à une vitesse excessive. Ce constat se veut paradoxal dans la mesure où ces voitures transportent le plus souvent des enfants...

Nous ne pouvons que faire appel au civisme et au sens de la responsabilité de chacun pour que la sécurité routière de notre village soit assurée dans les meilleures conditions possibles, surtout aux heures où des piétons vulnérables traversent des voiries dont la fréquentation automobile augmente.

4- Rue du Vieux Tilleul et rollers

De nombreux enfants prennent la rue du Vieux Tilleul pour une piste de rollers, ce qui génère des risques de collisions avec les véhicules. Nous nous permettons par conséquent de faire appel aux parents concernés afin qu'ils interdisent à leurs enfants de jouer sur cette voirie.

5- Kermesse et barbecue de l'école

Le samedi 2 juillet aura lieu le soir le traditionnel barbecue de fin d'année de l'école, précédé à 17h00 d'une kermesse (course-photo dans le village, jeux...).

6- Opération Fleurissement 2016 du Grand Besançon

Le Grand Besançon renouvelle cette année son opération Fleurissement. Comme les années précédentes, les particuliers (propriétaires ou locataires), les entreprises privées et les communes ont la possibilité de s'inscrire avant le 24 juin 2016, soit auprès de la mairie de leur commune de résidence, soit directement auprès du service Environnement du Grand Besançon (par téléphone au 03 81 87 88 60 ou par mail à l'adresse suivante : environnement@grandbesancon.fr).

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 8 juillet 2016.